

IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Numéro de l'emploi
65MCF3378 (4397)

Composante
UFR SCIENCES DE LA VIE

Nature de l'emploi
Maître de conférences (Article 26-I-1)

Implantation
Campus Jussieu

Section CNU
65 - Biologie cellulaire

PROFIL

Bioinformatique

TITRE ET RÉSUMÉ DU POSTE EN ANGLAIS

Assistant Professor in Bioinformatics

The candidate will join a team involved in developmental biology at the Curie Institute.

EURAXESS RESEARCH FIELD

Biological sciences
Biology

ENSEIGNEMENT

Filières de formation concernées

Le (la) candidat(e) interviendra dans les départements de formation de la Licence Sciences de la Vie (L2/L3), de la mention de Master Biologie Moléculaire et Cellulaire, de la mention Biologie Intégrative et Physiologie et dans les enseignements de L1 (portails BGC, PAES).

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement

Le (la) candidat(e) participera notamment aux enseignements de bioinformatique et/ou biologie des systèmes. Le (la) candidat(e) participera aux enseignements dans les modules d'Orientation et Insertion Professionnelles ainsi que dans les modules d'Ateliers de Recherche Encadrée de L1.

RECHERCHE

Le (la) maître de conférences rejoindra l'Unité de Génétique et biologie du développement (UMR3244- Institut Curie)
The candidate will work with several members of the Heard group in close collaboration with other junior groups within the unit, as well as the bioinformatics unit at the Institut Curie. The candidate will use an integrated bioinformatics approach on genomic datasets that are being generated in developmental and cancer models, and will apply various mathematical and physical models to these datasets to make predictions that can then be tested experimentally.

LABORATOIRES D'ACCUEIL

UM 79 - Génétique et biologie du développement

CONTACTS

Recherche

Pr Edith Heard
edith.heard@curie.fr

Enseignement

Pedro Bausero (Licence Sciences de la Vie)
pedro.bausero@upmc.fr
Patricia Serradas (Master Biologie Intégrative)
patricia.serradas_pacheco@upmc.fr
Sophie Louvet (Master Biologie Moléculaire et Cellulaire)
sophie.louvet_vallee@upmc.fr

CONSIGNES À RESPECTER OBLIGATOIREMENT POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

L'UPMC ayant opté pour un envoi dématérialisé des candidatures, il vous est demandé de suivre à la lettre les recommandations suivantes pour un traitement optimal de votre dossier.

L'enregistrement des candidatures se fait en deux étapes :

- **1^{ère} étape : du mardi 24 janvier 2017 à 10 heures au jeudi 23 février 2017 à 16 heures, heure de Paris**
ENREGISTREMENT de votre candidature sur l'application **GALAXIE** accessible à partir du lien ci-après : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>
- **2^{ème} étape : du mardi 24 janvier 2017 à 10 heures au jeudi 23 février 2017 à minuit, heure de Paris**
ENREGISTREMENT ET DÉPÔT DES FICHIERS composant votre dossier de candidature, à l'adresse suivante : <http://concours.upmc.fr>

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces ci-après, exigées par la réglementation en vigueur (arrêtés du 13 février 2015), **au format PDF** :

1. déclaration de candidature datée et signée, téléchargeable sur GALAXIE ;
2. pièce d'identité recto/verso avec photo lisible ;
3. curriculum-vitæ (cf. article 10 au titre IV des arrêtés du 13 février 2015) ;
4. diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent ;
5. rapport de soutenance ;
6. un exemplaire au moins des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV ;
7. en cas de candidature :
 - 7a) **au titre de la mutation** : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences, et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture des candidatures ;
 - 7b) **au titre du détachement** : attestation récente, délivrée par l'employeur actuel, mentionnant l'appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif aux statuts des enseignants-chercheurs et la qualité de titulaire dans le corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions ;
 - 7c) **au titre d'enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un État autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification** : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées ;
 - 7d) **au titre du 46-3** : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences régie par la décret n° 84-431 modifié du 6 juin 1984 et la durée de service effectué conformément à l'article 46-3 du décret susvisé.
8. en cas de candidature à la mutation ou au détachement dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 :
 - 8a) **au titre du rapprochement de conjoint** : attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, avec :
 - si vous êtes mariés : une copie du livret de famille
 - si vous êtes pacsés : une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse
 - si vous êtes concubins : une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents
 - 8b) **au titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)** : document justifiant de votre qualité de BOE en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

Vous trouverez toutes les informations relatives au recrutement des enseignants-chercheurs sur le site de l'UPMC à l'adresse web suivante, rubrique ACTUALITÉS : <http://www.upmc.fr>

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service qui traitera votre dossier du point de vue administratif, à l'adresse concours.ec@upmc.fr.

AUCUN DOSSIER PAPIER NE SERA ACCEPTÉ